



Le 25 février 2018

Pascal BLAIN Président

Objet : contribution de FNE BFC à la consultation CSRPT du 13 mars 2018

Les associations de protection de la nature et de l'environnement de Bourgogne Franche Comté, qui ont la légitimité de dizaines d'années de combat pour l'environnement, la nature et les paysages, sont également résolument engagées dans la transition énergétique nécessaire pour lutter contre le dérèglement climatique et permettant de sortir du nucléaire.

FNE BFC considère donc l'énergie éolienne comme un facteur important de diversification du bouquet énergétique d'énergies renouvelables pour permettre cette transition. Pour autant, FNE BFC reste particulièrement attentive aux éventuels impacts des éoliennes sur la biodiversité, les paysages ainsi qu'à la concertation préalable portant sur leur installation.

Ce sont ces positions que nos associations ont soutenues à l'occasion des Schémas régionaux climat air énergie et des schémas éoliens annexés.

A l'automne 2017, le ministère de la transition écologique et solidaire a créé un groupe de travail chargé de « simplifier et consolider » les règles de l'éolien terrestre, aux fins de lever les freins au développement des énergies renouvelables.

Notre fédération nationale – France Nature Environnement – a pris part à ce groupe de travail, et a soumis une **contribution** exposant sa conception d'un développement durable de la filière éolienne.

Or les conclusions de ce groupe de travail ne traduisent en rien les propositions de FNE et de son mouvement. En résumé :

- ✓ Le développement durable de la filière éolienne doit et peut devenir un des contributeurs majeur du futur mix énergétique dénucléarisé et décarboné, pourvoyeur d'emplois locaux dans les territoires
- ✓ Les projets éoliens doivent s'inscrire dans des démarches démocratiques préalables, en synergie avec des schémas régionaux, déclinés en plans d'action territoriaux visant à **réduire la consommation d'énergie et la précarité énergétique**
 - Ces projets doivent faire l'objet de véritables processus de concertation pour en améliorer l'appropriation et l'élaboration : taille, localisation, technologie...
- ✓ Ces projets doivent permettre d'asseoir la sécurité juridique des décisions préfectorales
- ✓ Il est **fondamental** d'associer le développement de l'énergie éolienne avec la **préservation de la biodiversité**. En la matière la méthode doit être la séquence, ainsi ordonnée : **éviter – réduire- compenser**.

Comme FNE, notre fédération régionale de Bourgogne Franche Comté ne cautionnera pas les engagements d'un gouvernement ne tenant aucun compte de ces observations.

En outre, ce gouvernement, à l'instar de ce qui se passe pour des projets dans d'autres secteurs (agriculture, industrie, aménagement du territoire..), entend restreindre l'accès au droit pour accélérer le développement des projets portant atteinte à l'environnement. Cela constitue **un recul inacceptable du droit de l'environnement**. Il estime ainsi que les enjeux de **biodiversité** trop contraignants : or la reconquête de la biodiversité a à nos yeux la même importance que la lutte contre le dérèglement climatique.

Nous continuerons de travailler de manière constructive avec les acteurs de la filière éolienne et celle des énergies renouvelables car nous pensons qu'il est possible de réussir leur développement démocratique, équilibré selon les territoires, tout en conservant une vision globale, nationale, soutenable, du mix énergétique. Dans cet objectif, les enjeux économiques ne sont pas plus importants que ceux l'environnement ou que les enjeux sociaux.

Notre fédération régionale sait l'importance des énergies renouvelables dans la mosaïque des territoires de Bourgogne Franche Comté. Nous sommes plus que jamais conscients de l'urgence d'assurer leur essor et leur accès à tous les citoyens. Parce qu'il faut sortir du nucléaire, parce que la menace climatique s'accroît ...pendant que la biodiversité continue de régresser, ici comme ailleurs.

FNE Bourgogne Franche Comté est prête, avec ses associations proches du terrain, à mettre son énergie associative dans l'élaboration d'un outil d'analyse multicritères, favorisant le dialogue territorial, pour permettre ce développement adapté de la filière éolienne.

France Nature Environnement Bourgogne Franche-Comté

Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement

MEFC - 7 rue Voirin 25000 BESANCON

03 81 80 92 98 - contact@fne-bfc.fr - www.fne-bfc.fr